Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608098-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/098

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/098 : SYNDICATS - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SDE 35 POUR LA MISSION D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE : *La commune délègue depuis 2013 la compétence éclairage public au SDE 35 chaque année il est adressé à la collectivité un rapport sur cette mission qu'il convient d'approuver.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35),

Vu la délibération 2013/10/119 relative au transfert de la compétence éclairage public au SDE 35

Vu la convention relative à la mission d'éclairage public assurée par le SDE35 pour le compte de la commune,

Vu le rapport d'activité présenté par le SDE35 au titre de la mission d'éclairage public,

Considérant que le SDE35 assure, pour le compte de la commune, une mission d'accompagnement et de gestion de l'éclairage public,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport et de l'approuver,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608098-DE

APPROUVE le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) relatif à la mission d'éclairage public assurée pour le compte de la commune.

Article 2 :

PREND acte des actions et interventions réalisées par le SDE35 dans le cadre de cette mission.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT 35 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS